



## Bienvenue à Saint Hilaire de Clisson !

- ◆ 1 870 hectares
- ◆ 2 372 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- ◆ Un rattachement à Clisson Sèvre et Maine Agglo

### Démarches à faire en Mairie

- **Inscription sur la liste des nouveaux habitants** (voir formulaire de « demande de renseignements »), conviés par la mairie à une cérémonie de bienvenue
- **Adhésion à Accueil Villes Françaises (AVF)**  
(voir formulaire d'adhésion « accueil des nouveaux arrivants sur Saint Hilaire de Clisson »)
- **Inscription sur les listes électorales** (voir formulaire d'« inscription sur les listes électorales »)
- **Inscriptions au restaurant scolaire « Les P'tits Hilaïrois » et à l'école publique Simone Veil**  
(dossiers à demander à l'accueil)

#### Accueil de la Mairie de Saint Hilaire de Clisson :

1 place de l'Église 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON

#### Horaires d'ouverture du mardi au samedi :

le mardi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h,  
le mercredi et le jeudi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h

Tél : 02 40 36 07 79

E-mail : [accueil@mairieshdc44.fr](mailto:accueil@mairieshdc44.fr) - Site internet : <https://www.sainthilairedeclisson.fr>

### Démarches à faire auprès de l'Agglo de Clisson Sèvre et Maine

L'agglo dispose de la **compétence de la gestion des déchets**, contacter le service « environnement » pour :

- **remplir le formulaire d'emménagement pour adhérer à la contribution aux ordures ménagères et recyclage** (voir formulaire « service déchets »)

**À savoir** : les sacs jaunes sont disponibles dans le hall de la Mairie.

**Rendez-vous sur** <https://www.environnement.clissonsevremaine.fr>

L'agglo dispose également de la **compétence des transports**, contacter le service « transports » pour :

- **les inscriptions et informations à propos des transports scolaires, collectifs, ferroviaires et mobilité douces**

**Rendez-vous sur** <https://www.transports.clissonsevremaine.fr>

#### Service Environnement :

13 rue des Ajoncs 44190 CLISSON

Accueil téléphonique 02 40 57 57 80 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

### Démarches à faire auprès des autres administrations

**Pensez à signaler votre changement d'adresse aux organismes et établissements suivants :** Trésorerie, EDF, GDF, vos fournisseurs de téléphonie et d'internet, la CAF, la CPAM, La Poste, votre banque, compagnie d'assurance, caisse de retraite, Pôle Emploi et sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) (carte grise, cartes d'identité, permis de conduire)...